



## Détachement salarié marocain en france

Par **Monir17**, le **12/02/2017** à **00:15**

Bonjour,

Je travaille au maroc pour une société spécialisée dans les énergies renouvelables et on me propose de se déplacer pour une mission en détachement en France.

J'ai eu ma carte de séjour temporaire de 3 ans avec mention "salarié en mission". J'ai plusieurs questions oncernant le sujet:

- 1) De point de vue rémunération que dit la loi ? SMIC etc.. sachant que nous gardant le contrat marocain
- 2) De point de vue expérience, mes années en détachement seront elles comptabiliser dans mon expérience avec mon entreprise au maroc.
- 3) Puis je faire un changement de statut vers une carte séjour salarié si je décroche un contrat français?
- 4) De point de vue soin de santé et mutuelle.. des infos?

Merci.

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2017** à **23:28**

Bonjour

- 1) la rémunération doit être conforme à la convention collective de l'emploi ( en tt état de cause 1.5 SMIC est le minimum)
- 2) cela dépend du droit marocain

3) la demande de changement de statut de salarié en mission à salarié est généralement refusé par les préfecture. Elle est parfois accordée mais si elle concerne un emploi au sein de l'entreprise où s'exerce la mission.

4) même couverture que les autres salariés de l'entreprise où s'exerce la mission.

Restant à votre disposition